

L'ajournement

On rapporte dans les médias que M. Grossman, le ministre de la Santé de l'Ontario, aurait dit que l'Hôpital général de Hawkesbury sera surveillé de près afin que les soins médicaux ne soient pas de qualité moindre sous une administration privée. De plus, l'AMI a été embauchée à titre expérimental, et l'on ordonnera à l'hôpital de rompre son contrat avec cette firme si cette dernière tente de réduire les services dans le but d'économiser. L'hôpital ne sera pas autorisé à facturer des services couverts par les régimes d'assurance, ni à présenter de factures supplémentaires à ses patients, et il sera traité exactement sur le même pied que tous les autres hôpitaux de l'Ontario. Toutes les mesures prises par la firme AMI doivent être approuvées par le conseil d'administration de l'hôpital.

On dit que les responsables de l'hôpital et les fonctionnaires du ministère de la Santé de l'Ontario sont d'avis que le contrat n'entraînera aucune dégradation des services aux patients. En fait, on croit et on espère que la qualité des soins s'améliorera grâce à une plus grande efficacité administrative.

M. le vice-président: A l'ordre. La motion d'ajournement de la Chambre est maintenant adoptée d'office. En conséquence, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(A 18 h 24, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
